

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.624.019.1 DU 31 MARS 1992

Balance à équilibre automatique SDL-ORAMA à indication du poids et du prix modèle OP 5

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

SDL-ORAMA, 91, rue Saint Germain, 93290 Romainville.

OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 88.1.34.626.1.3 du 10 juin 1988 (1).

CARACTERISTIQUES

La balance à équilibre automatique SDL-ORAMA à indication du poids modèle OP 5 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle ayant fait l'objet de la décision précitée par ses caractéristiques métrologiques

Max = 15 kg
Min = 100 g
 $e = d_d = 5$ g
T = - 9,995 kg

Les autres caractéristiques de la balance ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, juillet 1988, page 687.